

PROMULGATION PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier afin d'ajouter 2 logements, portant le total à 8 logements, au bâtiment situé aux 3878 à 3892, rue de Verdun (lot 1 154 279).

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA18 210023 en date du 21 mars 2018 par la décision DA186938001.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution CA18 210023 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 29 mars 2018.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun

ce 5 avril 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fisette, OMA

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse
www.ville.montreal.qc.ca/verdun***